



SYndicat Mixte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
Siège : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU
Bureaux : 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91

COMITE SYNDICAL DU 23 MAI 2016 A 9H30 à St Denis de Cabanne

COMPTE RENDU

Date de convocation : 20/06/2016
Lieu : Mairie de St Denis de Cabanne

Membres présents (8) :

LAPALLUS René	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes du Pays Clayettois)

Autres présents :

BIRON Jean-Laurent	(Communauté de communes du Haut Beaujolais)
DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

Excusés :

THOMAS Robert	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
CANNET Michel	(Communauté de communes du Pays Clayettois)
CHENAL Gérard	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes du Canton de Chauffailles)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)

M. Lapallus, président, accueille les délégués. Il remercie les vice-présidents et les techniciens du syndicat d'avoir assuré le fonctionnement pendant ses mois d'absence. Il dresse la liste des excusés.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 mai 2016

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

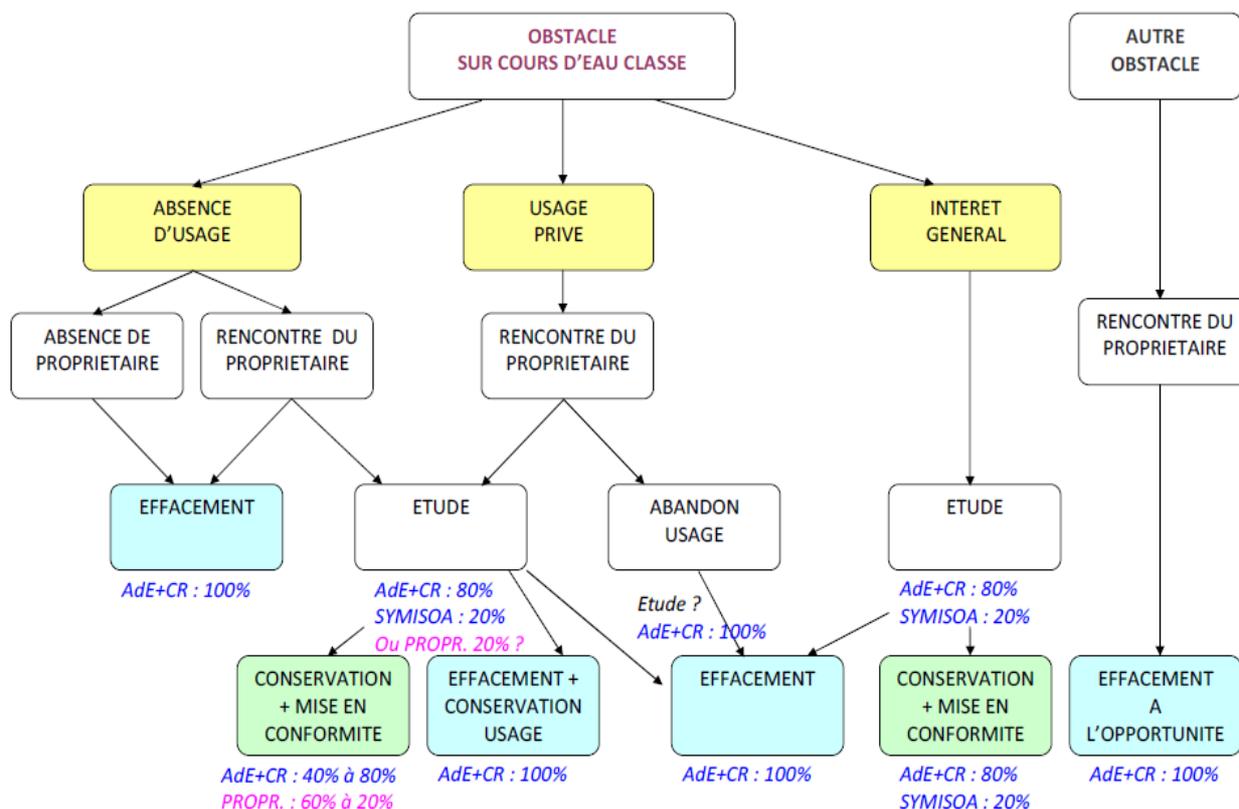
Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Débat sur la stratégie d'intervention du syndicat sur les dossiers de restauration de la continuité écologique

Le contexte d'intervention du syndicat sur cette thématique est rappelé :

- 1ère mission du SYMISOA : restauration des rivières
- Selon les objectifs fixés par la DCE et la LEMA, la restauration de la continuité écologique un enjeu fort pour la restauration des rivières. Ce cadre législatif exerce une pression réglementaire sur les propriétaires d'ouvrages en cours d'eau classés.
- Du point de vue de la restauration des rivières : la meilleure option est l'effacement
 - On restaure le fonctionnement naturel du cours d'eau
 - On garantit le déplacement des sédiments et de la faune
- Mais il y a d'autres enjeux à prendre en compte :
 - Stabilisation du profil (bâtiments, infrastructures...)
 - Préservation du patrimoine
 - Production hydro-électrique
 - Autres usages (AEP, abreuvement...)

Le diagramme décisionnel pour la gestion des ouvrages est présenté :



Des échanges ont lieu sur les points suivants :

- certains élus n'étaient pas conscients des démarches réalisées auprès des propriétaires. Il est rappelé que la pression réglementaire émane des services de l'Etat. Le SYMISOA est présent pour proposer des solutions techniques et financières au cas par cas.
- La question de la participation financière des propriétaires privés pour l'aménagement d'ouvrages conservés pour un usage privé exclusivement est débattue, notamment sur la phase d'étude sur laquelle aujourd'hui le SYMISOA prend en charge intégralement l'autofinancement des études. Il est évoqué une participation des propriétaires aux études à hauteur de 10%
- Etant donné le faible effectif de délégués présents à la réunion, le président ne souhaite pas prendre une délibération lors de cette séance, et remettra cette question à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical ;

3- Validation du projet global du prochain contrat de rivière, en prévision du comité de rivière du 7 juillet

Le programme global du prochain contrat de rivière Sornin Jarnossin est présenté aux délégués. Il comporte les actions suivantes pour le bassin versant du Sornin :

Action	Budget total de l'opération €HT
A-Suivi des projets d'assainissement collectif et ANC	animation
<i>A-Accompagnement des collectivités vers le Zéro Phyto</i>	36 000,00
B1-Programme d'entretien Sornin	120 000,00
B1-Mise en défens (clôture+passerelles+abreuvoirs+plantations) Sornin	634 909,09
B1-Programme seuils (effacement ou aménagement) Sornin	838 900,00
<i>B1-PAEC</i>	<i>1 817 945,84</i>
B1-Cadolon (étude)	100 000,00
B1-Lutte contre la renouée (pole La Clayette+fauche+étude)	147 000,00
B1-Restauration de zones humides	30 000,00
B1-Acquisition Foncière	15 000,00
B1-Ragondins	5 000,00
B1-Restauration du Vallon Sornin à Propières	67 000,00
B1-Restauration de la Genette à La Clayette (friche industrielle) / Etudes	60 000,00
B4-Valorisation de la queue de l'étang de La Clayette	39 500,00
B1-Restauration du Botoret à Chauffailles	54 520,00
B1-Protection de la berge du stade à St Maurice	6 500,00
B1-Restauration du Sornin Charlieu (reméandrage Sornin)	312 000,00
B1-Restauration du Sornin Charlieu (berge seuil des pompiers)	52 000,00
B1-Renaturation du Bézo Charlieu (avec déplacement digue)	844 000,00
B1-Restauration du Sornin à Pouilly (étude+travaux)	243 000,00
B1-Mise en conformité et valorisation du plan d'eau de Belmont	392 000,00
B2-Gestion des atterrissements (St Maurice+Charlieu)	20 000,00
B2-Etude du verrou hydraulique du pont de la RD4 à Charlieu	0,00
B2-Gestion du bief des pompiers	13 000,00
B3-Réseau Hydrométrique	64 500,00
<i>C1-Cellule technique et animation Sornin</i>	<i>1 178 200,00</i>
<i>C2-Programme de communication</i>	<i>79 500,00</i>
<i>C3-Etude bilan</i>	<i>100 000,00</i>
INVEST MATERIEL	40 000,00
TOTAL SUR 5 ANS :	7 310 475

En italique : actions mutualisées avec le Jarnossin

Le programme du prochain contrat de rivière est validé à l'unanimité des présents.

4- Questions diverses :

- DM 2

N°Cptes	DESIGNATION	BP2016+ DM	DEPENSES	
			Diminution crédits	de Augmentation de crédits
<i>Section de fonctionnement</i>				
6226	Honoraires	65 800 €	4 000 €	
6182	Doc générale et technique	800 €		4 000 €
TOTAL			4 000 €	4 000 €
TOTAL GENERAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	
<i>Section d'investissement</i>				
<i>Opération1001 - Achat de matériel</i>				
2158	Autre installation, matériel et outillage techniques	5 000 €	500 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0 €		500 €
TOTAL			500 €	500 €
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0 €	

La DM 2016-2 est adoptée à l'unanimité des présents.

- Evolution du poste de M. MATTRAY

Suite au départ de J. GRASSOT, chef d'équipe, une évolution a été proposée et acceptée par Q. MATTRAY pour passer de chef d'équipe adjoint à chef d'équipe.

Q. MATTRAY est adjoint technique 2ème classe, J. GRASSOT était agent de maîtrise : il existe donc un écart de rémunération. Le président propose d'augmenter le régime indemnitaire de Q. MATTRAY du fait de ses nouvelles responsabilités, et de l'encourager à passer le concours d'agent de maîtrise.

- Courrier / Projet éolien Haut Beaujolais

Le SYMISOA a été saisi par un courrier anonyme de l'association 'non à l'éolien industriel en haut beaujolais', relatif au projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de St Igny de Vers et St Bonnet des Bruyères. Les membres de cette association nous font part de leurs craintes quant aux impacts environnementaux de ce projet. Une réponse leur sera adressée, en précisant que l'instruction d'un tel dossier par les services de l'Etat doit permettre de vérifier la compatibilité du projet avec les réglementations en vigueur, et que le syndicat ne manquera pas de donner un avis lors qu'il sera consulté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

Compte rendu affiché le :
30/06/2016

